

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE D'ETAT CHARGE
DE LA FONCTION PUBLIQUE

ANNEE 1963 - N° 297 /PR/MEFP/DP.2

SOMMAIRE:

a/s

Intégration dans le Corps
National des Secrétaires,
Conseillers et Ministres
Plénipotentiaires.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Présenté par
le Directeur
du Personnel,

VU la loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution
de la République du Dahomey ;
VU le décret n°III/PR/CAB. du 15 Avril 1961 fixant les attri-
butions des Membres du Gouvernement et les actes qui l'ont
modifié ;
VU la loi n°59-21/ALD. du 31 Août 1959 portant statut général
de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont
modifiée ;
VU le décret n°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités
communes d'application du statut général de la Fonction
Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
VU le décret n° 59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement
sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels
divers alloués aux fonctionnaires des administrations et
établissements publics de l'Etat et les actes qui l'ont
modifié ;
VU le décret n°62-86/PR-MFPT du 26 Février 1962 portant Sta-
tuts Particuliers des Corps appartenant au Cadre des Per-
sonnels Diplomatiques et Consulaires ;
SUR la proposition du Ministre d'Etat, Chargé de la Fonction
Publique,

ORIGINAL I
JORD I
MEFP I
DP 6
DFP I
MFT I
DGF 5
CF I
Trésor I
DI I
MAE 2
Amb.Dah.Paris 2
Intéressé I

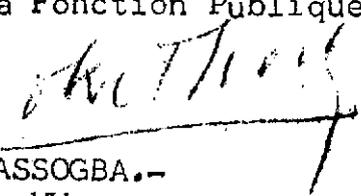
D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- A titre exceptionnel et par dérogation à la loi n°59-21/ALD du 31 Août 1959, aux décrets n°s 59-218 du 15 Décembre 1959 et 62-86/PR-MFPT du 26 Février 1962, M. LAOUROU Albert dit AUTIE, Attaché Administratif de 2ème classe, 2ème échelon, est intégré, à compter du 1er Janvier 1963, dans le Corps des Secrétaires, Conseillers et Ministres Plénipotentiaires des Affaires Etrangères appartenant au Cadre des Personnels Diplomatiques et Consulaires, en qualité de Secrétaire de 4ème classe.

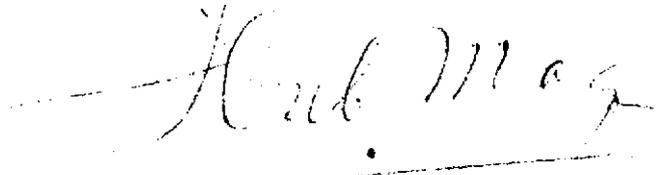
ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./.

VU:
Le Ministre d'Etat,
Chargé de la Fonction Publique,

PORTO-NOVO, le 8 JUILLET 1963

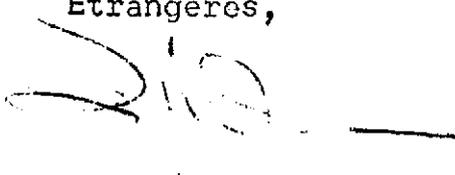

OKE ASSOGBA.-

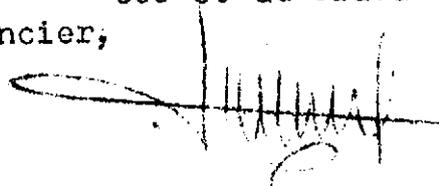
VU:
Le Ministre des Affaires
Etrangères,


Hubert MAGA.-

VU:
Le Ministre des Finan-
ces et du Travail

VU:
Le Contrôleur Financier,


Dado


Hubert MAGA